



Strasbourg, 20 novembre 2018

GEC(2018)11

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
(GEC)**

Les droits des femmes à la croisée des chemins : renforcer la coopération internationale pour une pleine application des cadres juridiques

Manifestation réunissant les mécanismes internationaux et régionaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes

23-24 mai 2019

Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

Contexte et projet de programme

CONTEXTE

La violence à l'égard des femmes demeure l'une des expressions les plus poussées des rapports de pouvoir inégaux entre les femmes et les hommes. Il s'agit à la fois d'une violation des droits humains des femmes et d'un obstacle majeur à l'égalité de genre. Les traités et le droit internationaux et régionaux visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre constituent le fondement de la jouissance, par les femmes, de leurs droits humains et de leur droit de ne pas subir de violence. Ils comprennent :

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sa recommandation générale n° 35 sur la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, portant actualisation de la recommandation générale n° 19 sur la violence à l'égard des femmes ;
- la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará) ;
- le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique ;
- la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Les organes de suivi – Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, MESECVI et le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) – suivent l'application de ces traités par les États parties. En outre, d'autres mécanismes indépendants des Nations Unies, les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en particulier la rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, le Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, ainsi que les mécanismes régionaux tels que le rapporteur spécial sur les droits des femmes de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), le MESECVI et la Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (ACHPR) suivent la situation relative à la violence à l'égard des femmes aux niveaux mondial et régional.

La coopération, les synergies et la coordination sont capitales pour garantir la mise en œuvre au niveau national, comme en témoignent les efforts accrus que les organes de suivi concernés déploient pour se tenir au courant de leurs ordres du jour et tirer des enseignements de leurs expériences, réalisations et difficultés respectives, convaincus que la cohérence est essentielle à l'efficacité et au traitement de questions nouvelles. La manifestation, qui sera accueillie par le Conseil de l'Europe, sera la cinquième d'une série de manifestations visant à renforcer les synergies entre les cadres internationaux sur la violence contre les femmes¹.

Portée et niveau de participation : séance de travail élargie avec des représentants des mécanismes de suivi, des représentants des gouvernements (membres de la Commission pour l'égalité de genre, membres du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul et de son Bureau et représentants des organes nationaux de coordination sur la violence à l'égard des femmes), de la Cour européenne des droits de l'homme, de l'APCE, des médias, des experts, de la société civile et d'autres organisations régionales et/ou internationales.

¹ La première réunion a eu lieu à New York lors de la CSW61 ; la deuxième s'est tenue à Washington DC à l'OEA en décembre 2017 ; la troisième a été organisée à New York lors de la CSW62 ; la quatrième s'est déroulée dans le contexte de la 169^e session de la Commission interaméricaine des droits de l'homme à Boulder, Colorado, en octobre 2018.

PROJET DE PROGRAMME

Première journée – 23 mai 2018

(réunion à huis clos d'une demi-journée réservée aux mécanismes régionaux)

14 h 30 – 17 h 30 Réunion des mécanismes internationaux et régionaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes

Participants : présidents et membres du Bureau du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, membres du groupe de travail du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes chargé de la mise à jour de la recommandation générale n° 19, membres du GREVIO, représentants du MESECVI, représentants de l'ACHPR et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, membres du groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes dans le droit et la pratique, représentants de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Objectif : donner aux représentants des organes de suivi de toutes les régions du monde le temps et l'espace nécessaires pour présenter leurs travaux respectifs, discuter d'éventuelles synergies et de questions nouvelles ainsi que de l'évolution des interprétations des normes juridiques respectives sur la violence à l'égard des femmes afin de recenser des tendances communes dans la manière dont les gouvernements réagissent à cette violence et de conjuguer les efforts pour faire face à tout recul des normes et des engagements internationaux dans le domaine de la lutte contre la violence contre les femmes.

Portée et niveau : réunion d'experts techniques faisant partie de mécanismes internationaux ou régionaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui souhaitent partager leur expérience et tirer des enseignements de celle des autres aux fins d'un véritable échange entre organes de suivi attachés aux mêmes principes.

Deuxième journée – 24 mai 2018

9 h 30-10 h 30

Séance d'ouverture

- Conseil de l'Europe (SG ou SGA)
- Autorités françaises (présidence du CM)
- Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences
- Présidente de Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique GREVIO (mécanisme hôte)

10 h 30 – 11 h 00

Pause-café et prise de contact

11 h 00 – 12 h 30

Renforcer la coopération internationale entre les Nations unies et les mécanismes régionaux indépendants de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de défense des droits humains de la femme pour une pleine application des cadres juridiques y inclus retour d'information de la réunion des mécanismes internationaux et régionaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes

Modérateur-trice :

Président-e du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul (à déterminer)

- Présentation de la Plate-forme des mécanismes régionaux indépendants sur la violence à l'égard des femmes et leurs droits humains - **Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences**

Discussion avec les représentant-e-s de/du :

- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
- MESECVI
- Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
- Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique
- Rapporteur sur les droits des femmes, Commission interaméricaine des droits de l'homme

Discussion et questions

12 h 30 – 14 h 00

Déjeuner

Séance de l'après-midi Discussions thématiques

14 heures-15 h 30 **Priorité à la sécurité des victimes : la garde des enfants et la violence domestique dans la jurisprudence nationale et internationale**

Modérateur-trice : à déterminer

- **Oratrice principale** : Ruth Halperin-Kaddari (à déterminer)

Table ronde avec des représentant-e-s de/du :

- Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- Rapporteur-euse de la Commission interaméricaine des droits de l'homme/la Cour interaméricaine des droits de l'homme
- Comité des droits de l'enfant
- Cour européenne des droits de l'homme

Discussions et questions

15 h 30 – 15 h 45

Pause-café et prise de contact

15 h 45 – 17 h 15

Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : une condition et un accélérateur de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et du Programme 2030

Modérateur-trice : à déterminer

Président-e de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe (à déterminer)

- **Orateur-trice principal-e :**

Table ronde² avec des représentant-e-s de/du :

- UN Women
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)
- l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
- Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Commission pour l'égalité de genre

17 h 15 – 17 h 30

Observations finales de la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes

² Max cinq membres et modérateur-trice. Une ou deux questions spécifiques du modérateur-trice à aborder par les panélistes